



LE PAYSAGE, UN FIL CONDUCTEUR POUR ENGAGER LA TRANSITION

Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

L'intercommunalité a mis en place un projet paysager sur l'intégralité de son territoire, intégrant les thématiques de l'agroforesterie, l'agro-pastoralisme et le tourisme, en axant sa priorité sur la collaboration entre les acteurs et une vision d'adaptation au changement climatique.



La communauté de communes organise également des journées de formation, comme ici concernant la taille des arbres agroforestiers sur l'AFP de Colroy-la-Roche en juin 2018.

30 ANNÉES DE POLITIQUES PAYSAGÈRES

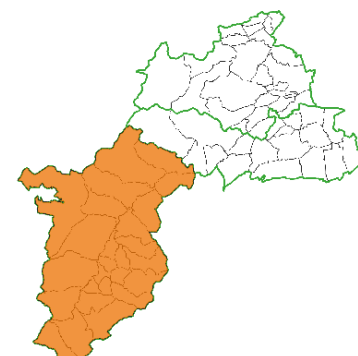
Cela fait 30 ans que la communauté de communes de la Vallée de la Bruche déploie une politique paysagère sur son territoire. Jean-Sébastien Laumond de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche est chargé de mettre en oeuvre le plan paysage sur le territoire. La démarche de plan paysage de la Vallée de la Bruche se veut répondre d'une part à la problématique de fermeture des paysages suite à la déprise industrielle textile d'après-guerre et d'autre part, fédérer les acteurs du territoire afin de trouver des solutions innovantes et durables de l'espace rural.

L'HUMAIN AU COEUR DE LA DÉMARCHE

L'implication citoyenne est au centre de la démarche paysagère, qui est intimement liée à l'agro-écologie : « Il n'est pas possible d'engager des actions de transition agro-écologiques sur le territoire sans impliquer les acteurs locaux ». Ainsi, habitants, collectivités, agriculteurs et forestiers sont sollicités pour l'élaboration des projets.

LE PAYSAGE, COMME SUPPORT D'ACTIVITÉS

La démarche paysagère permet d'aborder l'aménagement d'un territoire sous un angle nouveau : « Elle consiste à adopter un



EN QUELQUES CHIFFRES...

CREATION DE 23 AFP
Associations Foncières
Pastorales

520 HECTARES de terres
valorisées incluant plus de
1900 PROPRIÉTAIRES et
correspondant à plus de 4000
PARCELLES

DOUBLEMENT en 25 ans du
nombre d'actifs agricoles sur le
territoire passant de 25 en 1995
à plus de 50 en 2020

OPÉRATION « PLANTONS 1
MILLION D'ARBRES »



« Par le biais du paysage, nous tentons de construire un avenir désirable pour l'ensemble des acteurs du territoire. »

raisonnement où le paysage n'est pas le fruit d'une activité, mais le support d'activités. » Gérer un paysage, c'est donc organiser les activités agricoles, forestières mais aussi les activités écologiques en accordant une place importante au maintien de la biodiversité (faune et flore). Dans la Vallée de la Bruche, ces actions se sont structurées autour de l'objectif qui consistait à « redonner de la lumière à la vallée ». En effet, la lutte contre l'enfrichement et l'enrésinement de ce territoire composé à plus de 75 % de forêts était une priorité pour les acteurs locaux.

L'AGRO-PASTORALISME POUR OUVRIR LES ESPACES

Pendant les vingt premières années, le plan paysage consistait à réouvrir les paysages tout en valorisant les ressources locales. Dans ce territoire, la reconquête des espaces s'est traduite par la création de prairies permanentes : « Nous n'avons pas de velléités à imposer un type de filière. Toutefois, de par les ressources locales et le contexte, on est essentiellement sur une logique d'élevage extensif » explique Jean-Sébastien Laumond.

LE PLAN PAYSAGE, UN OUTIL ÉVOLUTIF

Alors que la perception du paysage semblait acquise, le plan paysage est soumis aux effets du changement climatique : « le système que nous avons mis en place fonctionnait bien jusqu'au moment où il a été nécessaire de s'adapter ».

Beaucoup de choses ont changé en moins de trois ans. Aujourd'hui, on constate un niveau de sécheresse très important ; il pleut et neige beaucoup moins. Conséquences : les ressources fourragères manquent et les prairies sont parfois surpâturées. Ainsi, la gestion agro-pastorale telle que nous l'avons mise en place est appelée à s'adapter. »

PLAN PAYSAGE, LES 5 PILIERS

selon le collectif Paysages de l'après-pétrole

1 - VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

Partir des ressources naturelles et humaines locales

2 - MULTIFONCTIONNALITÉ

Imaginer des aménagements qui répondent à plusieurs fonctions

3 - INTERDISCIPLINARITÉ

Croiser les regards afin de formuler une vision d'ensemble

4 - IMPLICATION CITOYENNE

Impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration des projets

5 - BEAUTÉ & HARMONIE

Travailler à la beauté du territoire et du cadre de vie



Plantation d'arbres champêtres sur le site de Bénerville à Saulxures (octobre 2019)

MISE EN PLACE DE L'AGRO-FORESTERIE

L'agro-foresterie avait déjà une place importante dans le projet paysager. Mais avec l'accentuation des effets du changement climatique, la place de l'arbre champêtre prend une importance particulière. Le concept qui consiste à associer sur une même surface les arbres et la production agricole compte de nombreux bénéfices tant sur le plan économique



PARTENAIRES

Les 26 communes du territoire

23 Associations Foncières Pastorales

Agriculteurs et Chambre d'Agriculture

Associations environnementales, dont le Collectif Paysages de l'Après-Pétrole

Département du Bas-Rhin

Région Grand Est

Etat

L'Union Européenne

AUTRES EXPERIENCES

AFP « Les terrasses de la Blanche Pierre » à Blancherupt

AFP « La Haute Bruche » à Bourg-Bruche

Commune de Saulxures

Bergerie de Villarceaux (Val d'Oise)

15 expériences de transition par le paysage (site paysage après pétrole)

POUR EN SAVOIR +

Vidéo : agroforesterie, quels enjeux pour la haute vallée de la Bruche

Vidéo : Paysage, un levier de développement territorial durable

Collectif PAP : <http://www.paysages-apres-petrole.org>

CONTACT

Jean-Sébastien LAUMOND
Chargé de mission Paysage et Environnement à la CCVB
js.laumond@valleedelabruche.fr

et écologique, que sur le plan esthétique et du confort (en apportant de l'ombrage notamment).

LE PLAN PAYSAGE, UN OUTIL D'OPTIMISATION

Un plan paysage permet de faire l'état des lieux d'un territoire donné et d'optimiser sa gestion. Il permet d'évaluer le potentiel de production de ce territoire et sa capacité à s'adapter aux risques climatiques mais aussi aux nouvelles opportunités (résilience) : « Malgré ses effets négatifs, le changement climatique nous permet d'envisager de nouvelles productions comme la culture de petits fruits et de baies, ce qu'il était impossible d'imaginer auparavant » explique Jean-Sébastien Laumond.

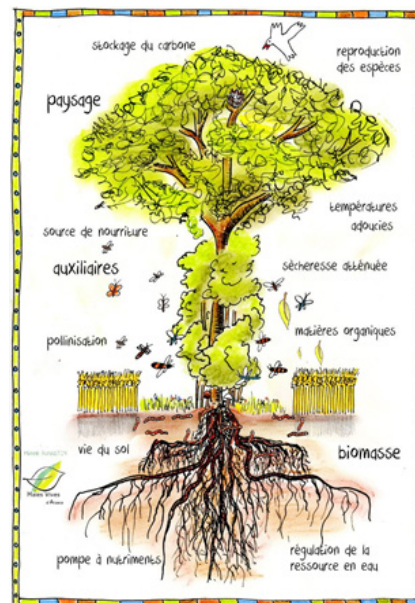
PAYSAGE : L'ARBRE CHAMPÊTRE

CONSOLIDER LES LIENS SOCIAUX

L'agro-foresterie, c'est l'association sur une même surface d'arbres et de productions agricoles, mais c'est aussi mettre en relation les agriculteurs, propriétaires fonciers, la collectivité et forestiers autour de projets communs.

RENFORCER UNE AGRICULTURE DURABLE

L'agro-foresterie assure une protection climatique du secteur agricole : amélioration de la fertilité des sols, pollinisation des prairies, réduction de l'érosion, gestion de la réserve utile en eau, protection des animaux d'élevage contre la chaleur et la sécheresse, développement de l'arbre fourrager, diversification de la production sur l'exploitation et amélioration du cadre de travail pour l'agriculteur.



RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PRODUCTION DU BOIS

L'arbre champêtre répond à différents enjeux : production du bois d'oeuvre, de Bois Raméal Fragmenté en agriculture et dans les espaces verts, et surtout pour la filière du bois-énergie en tant que source d'énergie locale et bas-carbone.

CONTRIBUER À L'ADAPTATION CLIMATIQUE

En stockant du carbone, en enrichissant la biodiversité, en fournissant de l'ombrage, en protégeant les eaux souterraines, la qualité de l'air et de l'eau, le développement de l'arbre champêtre est primordial dans l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique. C'est pourquoi la communauté de communes a pour objectif de concilier les attentes paysagères avec les enjeux climatiques qui impactent les secteurs agricoles et forestiers tout en impliquant l'ensemble des acteurs locaux.